

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2002-08

L'an deux mil VINGT, le 13 février à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA - Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 12+2proc

**Etaient présents : Edith LONCHAMPT – Joëlle JACOB – Gérard STOERKEL – Jean-Marc BLANIC – Michel CORSINI – Sandrine BARRALIS – Patrice MARTIN – Karine FAGES-DEMAIN – Fabienne GALLI – Murielle SILVI – Françoise RUSSO**

**Absents excusés : Fabrice FONTAINE – Christian DI MARTINO**

**Absent : Peggy DALMAS**

**Secrétaire : Karine FAGES-DEMAIN**

**Objet** : Suppression du poste  
Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe  
Mise à jour du tableau des cadres

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que :

Un de nos agents – Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe – a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Monsieur le Maire propose donc la suppression du poste de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe avec une mise à jour du tableau des cadres.

Le Comité Technique placé au Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, dans sa séance du 3 février 2020, a été saisi de cette question et a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents**

- **DECIDE** de supprimer le poste au grade de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**

**Gérard BRANDA**

Signé par : Gérard BRANDA  
Date : 19/02/2020  
Qualité : Maire